

Les femmes neuchâtelaises demandent à voter exceptionnellement sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Autor(en): **Challandes, Lucy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 504

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Nous avons tous une patrie intellectuelle comme une patrie terrestre; dans celle-là comme dans celle-ci nous sentons des concitoyens, des frères, vers lesquels nous poussons une sympathie naturelle.

J.-M. GUYAU.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE..... Fr. 5.— ÉTRANGER... » 8.— Le numéro... » 0.25</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace: 40 centimes Réductions p. annonces répétées Les abonnements partent de 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) relative pour le semestre de l'année en cours.</p>
---	--	--



Les femmes et la Société des Nations

Le rôle des femmes à la dernière Conférence internationale du Travail

Si l'on ne regarde que sa constitution et ses règlements, l'Organisation internationale du travail, dont la XXIII^e Conférence vient de se tenir à Genève, du 3 au 23 juin, est très favorable aux femmes, puisque toutes les charges et toutes les places qu'elle peut attribuer leur sont ouvertes.

En fait, l'aspect de l'Organisation ne correspond pas tout à fait à ces articles si libéralement conçus. Notons par exemple que, jusqu'à maintenant, aucune femme ne siège dans le Conseil d'administration. Quant à la dernière Conférence, il faut dire avec regret que l'élément féminin s'y est distingué bien plus par la qualité que par la quantité: sur 173 délégués avec droit de vote, il n'y avait que quatre femmes, soit M^{lles} Grace Abbott (Etats-Unis), Hesselgren (Suède), M^{me} Syvertsen (Norvège), toutes trois déléguées gouvernementales, et M^{me} Egorova, comme représentante des ouvriers de Russie. Lors de la séance d'ouverture, le président de la Conférence informa l'Assemblée que le « nombre des personnes qualifiées pour prendre part aux travaux de la Conférence » (délégués et conseillers techniques) était de 415, représentant 51 pays; or, à part cinq secrétaires de délégation qui ne sont pas comptés selon cette évaluation, le nombre définitif des déléguées et conseillères techniques dans les trois groupes n'était que de 16. De plus, aucune femme n'a été, cette fois-ci, nommée présidente d'une Commission, et parmi les rapporteurs des Commissions, nous ne pouvons citer que Miss Abbott, qui, au nom de la Commission de l'âge minimum, rapporta en séance plénière. Ce fut cette Commission qui compta le plus grand nombre de membres féminins, tandis que dans la Commission des 40 heures dans l'industrie textile, Commission d'un intérêt marqué pour les femmes du monde entier¹, il n'y eut que M^{me} Egorova inscrite comme membre pour le côté ouvrier, aucune suppléante régulièrement nommée n'ayant travaillé ni dans le groupe gouvernemental, ni dans celui des employeurs ou des travailleurs de cette Commission.

Parmi les nouveaux visages, citons surtout celui de Miss Helena Molony, conseillère technique du délégué des travailleurs de l'Etat libre d'Irlande. Miss Molony, dont les traits ouverts et pleins de bonté lui gagnent tout de suite la sympathie de ceux qui prennent contact avec elle, occupe dans son pays un poste très important, soit la présidence du Congrès irlandais des syndicats, grande organisation mixte d'hommes et de femmes. Miss Beatrie McConnell, directrice de la Division de l'industrie au Bureau de la protection des enfants au Département du travail des Etats-Unis d'Amérique, qui accompagnait Miss Abbott comme conseillère technique à la Commission de l'âge minimum, donna l'impression d'une personne jeune, aimable et érudite, ne craignant pas d'aller jusqu'au fond des choses, et de chercher les solutions objectivement justes. Nous espérons la revoir lors des prochaines conférences.

Un visage très sympathique a disparu pour toujours: M^{me} Helga Karlsen, dont nous avons parlé en 1935², a succombé à une grave ma-

¹ Le nombre des femmes employées dans l'industrie du textile en Suisse était, en 1930, de 62,296, soit 65 %.

² Voir le N° 456, du 13 juillet 1935, du *Mouvement Féministe*.

lady au courant de l'année dernière. Elle fut remplacée, comme nous venons de le dire, par M^{me} Syvertsen.

(La suite en 3^e page.) D. S.

Les femmes neuchâtelaises demandent à voter exceptionnellement sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

La lettre que nous publions ci-après vient d'être adressée au Grand Conseil neuchâtelais par l'Association cantonale neuchâtelaise pour le Suffrage. Il y a là une intéressante tentative pour faire brèche dans le mur que l'on dresse toujours devant nous, et l'attachement que portent les femmes, souvent bien davantage que les hommes, aux choses de l'Eglise justifie tout à fait cette initiative dont nous ne pouvons que féliciter les auteurs. Elle nous en rappelle une, qui avait été agitée, mais finalement non décidée, par l'Association suisse pour le Suffrage, il y a dix-sept ans de cela, de demander que les femmes fussent autorisées exceptionnellement à prendre part à la votation du 16 mai 1920 sur l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. (Réd.)

La Chaux-de-Fonds, 1^{er} juillet 1937.

Monsieur le Président et Messieurs,

Dans sa session extraordinaire du 5 juillet, le Grand Conseil discutera le rapport du Conseil d'Etat à l'appui de deux décrets, concernant la révision des art. 71 et 73 de la Constitution, décrets destinés à fixer un nouveau statut des Eglises neuchâtelaises.

L'Association cantonale neuchâtelaise pour le Suffrage féminin saisit cette occasion de vous prier d'examiner avec bienveillance la possibilité de faire une dérogation à la Constitution ou de prendre un décret spécial, autorisant les femmes du canton à prendre part à la votation populaire relative à la question ecclésiastique.

L'Association cantonale neuchâtelaise pour le

Suffrage féminin se permet d'insister sur le fait reconnu de tous temps, et prouvé par les récentes votations dans les Eglises, que les fidèles sont en bonne majorité des femmes dévouées à leur Eglise, et la soutenant de toutes manières. Les Autorités cantonales ont elles-mêmes reconnu ce zèle, en décrétant, le 4 mai 1917, que sont électeurs, en matière ecclésiastique, les personnes du sexe féminin appartenant au culte de la paroisse.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Président et Messieurs, que l'on pourrait interpréter ce décret de façon à donner aux femmes le droit de participer à la prochaine votation, d'importance si vitale à leurs yeux?

L'Association cantonale neuchâtelaise pour le Suffrage féminin s'autorise d'une précédente dérogation à la Constitution concernant la loterie neuchâtelaise, pour émettre la présente requête.

Dans l'espoir que notre demande sera prise en considération par votre Haute Assemblée, le Comité cantonal pour le Suffrage féminin vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

Pour l'Association cantonale neuchâtelaise pour le Suffrage féminin:

La Présidente: LUCY CHALLANDES.

Donc, plus de femmes ministres..

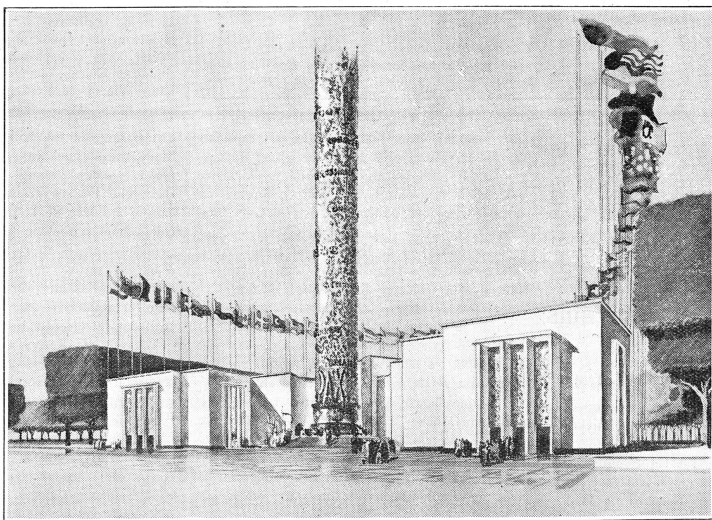
Ainsi que nous en manifestations la crainte dans notre dernier numéro, le nouveau cabinet français n'a pas cru devoir, parmi ceux des collaborateurs de M. Léon Blum qu'il a maintenus en fonctions, garder les deux femmes: sous-secrétaires d'Etat, et M^{mes} Brunschvig et Lacore ont été remerciées.

Ceci malgré les services indéniables rendus par elles à la cause de l'enfance normale ou déficiente, à l'école et hors de l'école; ceci malgré les assurances que l'on nous donnait en 1936 que, maintenant que la brèche était faite dans le mur des préjugés, aucun ministère ne pourrait plus se constituer en France sans faire appel à la collaboration directe des femmes; ceci en dépit du fait que, dans le

nouveau ministère, c'est le parti radical qui tient les rênes, et que M^{me} Brunschvig est depuis bien des années affiliée à ce parti, qui sait faire des places aux hommes, mais pas aux femmes... L'impression ainsi créée a été déplorable dans tous les milieux féministes, tant en France qu'à l'étranger. Et il y a de quoi.

Avec beaucoup de calme et de désintéressement, il est vrai, M^{me} Brunschvig a répondu à ses amies, toutes mécontentes et inquiètes à juste titre, soit personnellement, soit par la voix de la Française, soit encore au Congrès de l'Union française pour le Suffrage, où la discussion a été chaude, que l'intérêt du pays comptant seul, celui-ci exigeait que la crise ministérielle (que l'on s'appropriait déjà à exploiter à l'étranger) se terminât le plus rapidement possible, et que pour cela, il était nécessaire que M. Chaumets se réservât le concours de parlementaires pouvant assurer au gouvernement une majorité durable. Or, il est évident que comme les femmes ne sont pas électrices... ni leur présence ni leur voix ne peuvent compter pour quoi que ce soit dans la balance, et là est la raison pour laquelle on les a jetées si allégrement par-dessus bord. M. Chaumets, il est vrai, a assuré M^{me} Brunschvig de son profond regret de devoir prendre de telles mesures, a exprimé le vœu que la collaboration si précieuse des femmes sous-secrétaires d'Etat puisse être continuée sous une autre forme — et celui enfin que les pourparlers commencés sous le ministère Blum en vue de faire aboutir prochainement la revendication suffragiste ne soient pas interrompus, de telle façon qu'au début de l'automne, une première satisfaction effective soit donnée aux femmes...

Espérons que tout ceci vaut plus et mieux que des paroles aimables. Evidemment, et comme M. Léon Blum l'avait dit lui-même, la situation était paradoxale, en France, de femmes occupant de hautes fonctions politiques et incapables d'autre part d'être même un conseiller municipal de village! et c'est



Cliché R. U. P.

Le Pavillon de la Paix à l'Exposition Universelle de Paris (inauguré le 9 juillet)

Pour la première fois, un véritable bâtiment est uniquement consacré aux efforts pour la sauvegarde de la paix et l'œuvre de la S. d. N.: c'est le Pavillon de la Paix, construit sur la place du Trocadéro, à l'entrée même de l'Exposition spéciaux.

universelle, et qui couvre une surface de 1100 m². Au milieu s'élève fièrement l'immense colonne, haute de 50 m., qui porte en six langues ces mots: Rassemblement universel pour la Paix.

C'est au R. U. P., en effet, que l'on doit cette initiative, qui a suscité un vif intérêt dans de nombreux pays. La colonne porte en outre 30 noms de ceux qui ont bien mérité de l'humanité par leur action pour la paix, et une étoile haute de 5 m. sera éclairée la nuit par des projecteurs

Au pied de la colonne, le Pavillon forme une galerie circulaire, où sont rassemblées les œuvres d'art, les installations techniques, les minuterie musicales, dues à la collaboration des grandes organisations internationales, des institutions scientifiques et juridiques, et de la S. d. N. L'activité féminine pour la paix y est représentée par l'exposition du Comité International féminin pour la paix et le désarmement (Genève).